

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-08-006

L'an deux mille vingt-trois et le 31 août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 16 août 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE, Emilie BOULET, Angélique FOUSTER

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

Madame Agnès DELCOR a été élue secrétaire de séance.

**Fonds de concours aux équipements communaux d'intérêt communautaire
auprès de la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne
Travaux de réfection de la filature**

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté des Communes Pyrénées Cerdagne finance via le fonds de concours aux équipements communaux d'intérêt communautaire les projets touristiques et environnementaux,

Considérant qu'une demande doit être déposée par la commune d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades pour obtenir le fonds de concours de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne sur le projet de réfection de la filature.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

SOLLICITE le versement d'un fonds de concours de solidarité ou solidaire de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne, à hauteur de 9 547.20 € pour le projet de réfection de la filature.

INDIQUE que le plan de financement est le suivant et que les travaux ont débutés en décembre 2022. :

Plan de financement :

- réfection de la filature	106 896.00 € HT
- Participation plan avenir montagnes massif des Pyrénées 46%	49 172.00 €
- participation conseil départemental 24.23 %	25 900.00 €
- Fonds de concours EPCI sollicité 8.93 %	9 547.20 €
- Autofinancement 20.84 %	22 276.80 €

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20230831-202308006-DE
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023



Monsieur Le Maire
Christian PALLARES